

# Hamois sous VERT

Le journal d'informations du groupe Ecolo de Hamois -  
N° 5 / mars - avril - mai 2013.

Suivez-nous en temps réel en rejoignant notre page  
Facebook « Hamois Vert » !

Achet (Monin), Emptinne (Emptinal, Champion),  
Hamois, Mohiville (Scoville),  
Natoye (Gemenne, Lè-Fontaine, Skeuvre),  
Schaltin (Frisée) et Scy.



## Le mot des élus

Les élections du 14 octobre dernier ont permis à 4 de nos candidats (Lagneau Fabrice, Marlène Moreau, Anne Nigot et Alan Watterman) de prendre place au sein du Conseil communal. De même qu'à nos deux représentants (Auguste Carton et Françoise Noël) de prendre place au sein du Conseil de CPAS (présentation en page 6).

Le travail a donc commencé pour les 6 Conseillers ainsi en place qui auront pour tâche de faire bouger le cartel Ensemble (3 PS-5 MR-7 CDH) afin qu'il sorte de son conservatisme habituel, qu'il passe à une gestion plus objective, transparente et équitable envers tous les citoyens, le tout sur fond de gestion à long terme de la commune.

Changements d'habitudes donc, dans un premier temps, pour ensuite s'atteler à la tâche : emploi local, cohésion sociale, logement, énergie, environnement, mobilité, ... les défis ne manquent pas !

Nous veillerons, par ces quelques pages que vous recevrez régulièrement, à vous tenir au courant de l'actualité de notre commune et de vous relater l'action que nous menons afin que la bonne gouvernance ne soit pas un vain mot dans notre commune.

Vous trouverez donc, dans les pages qui suivent, nos comptes-rendus des conseils communaux et des positions que nous y défendons ainsi que des dossiers que nous avons la modestie de vouloir faire avancer...

N'hésitez par ailleurs pas à nous communiquer vos préoccupations concernant la gestion de la commune. Nous sommes à votre écoute et là pour les relayer, le cas échéant !

## C'était hier ! La journée de l'arbre à Skeuvre...



Au lendemain des élections, c'est un groupe Ecolo plein d'énergie qui proposa une activité pour la journée de l'arbre, une excellente occasion pour se balader, profiter des belles couleurs de l'automne, découvrir les arbres remarquables et les haies vives de notre commune tout en s'informant sur la meilleure façon d'entretenir notre patrimoine arboré. Vous étiez en tout cas nombreux à nous avoir rejoints ! 😊

**ecolo**

... Et la balade de découverte du Bocq et de ses richesses naturelles! Voir sur notre site

## Au Conseil Communal du 17 décembre 2012



*Natoye habillé d'un manteau blanc.*

Ecolo Hamois est convaincu que les habitants d'une rue, d'un quartier, d'un village devraient être systématiquement informés et consultés avant la réalisation de travaux.

Qui mieux qu'eux connaissent les problématiques de leur cadre de vie ?

Nous essayerons le plus souvent de vous en avertir au travers des lignes de ce journal mais aussi notre page web et Facebook.

Si vous pensez que des aménagements ou travaux devraient prendre place avant les travaux planifiés par la commune n'hésitez pas à nous en informer au plus vite avec un maximum de précision.

1. Le premier Conseil communal de cette mandature fut relativement tendu. En cause, notamment, notre première intervention, consistant à s'étonner du fait qu'une grande partie des points mis à l'ordre du jour étaient repris en huis clos, et ce suite à une interprétation très large de la notion de huis clos. Interprétation, selon nous, totalement inacceptable.

Nous avons donc veillé à rappeler au Collège communal les règles en la matière, afin que la notion de transparence ne soit pas un vain mot au sein de notre Commune.

Ainsi, outre le fait de contester l'interprétation fort large faite à la notion de huis-clos, nous avons également rappelé que tous les points inscrits à l'ordre du jour doivent être rendus publics, et qu'il en va de même des décisions résultant de tels points. Seul le contenu des débats devant rester secret en cas de huis clos.

Ainsi, sur les 8 points inscrits en huis-clos, un seul méritait, à notre sens, un tel traitement.

Il serait du reste regrettable que cette situation mène à la conclusion que la volonté du Collège communal de Hamois soit de cacher des informations à sa population. Nous ne voulons en effet pas de cette culture du secret. Surtout lorsqu'il n'y a a priori rien de conflictuel dans les points en question...

2. Le Conseil communal s'est ensuite poursuivi par la désignation des représentants au sein des différentes Commissions. Pour Ecolo, Fabrice Lagneau assistera à la Commission des Travaux, Marlène Moreau à celle des Finances, tandis qu'Anne Nigot nous représentera à celle des Sports et de la Jeunesse.

3. Le Conseil communal a avalisé la décision de ré-enduisage de la Chaussée de Namur à Natoye et la rue du Tonnelier à Hamois. Il s'agit de ré-enduire l'ensemble de la Chaussée de

Namur à l'exception de la section allant du rond-point de l'école à approximativement la Place de la Grette.

Les conseillers Ecolo, via la prise de parole d'Alan Watterman, ont demandé si la section dépourvue d'intérêt pour l'instant ferait l'objet de travaux à l'avenir. Il nous fut répondu d'attendre la prochaine déclaration de politique communale. Mystère...

Ce qui ne nous a néanmoins pas empêchés de rappeler les attentes des habitants de Natoye que sont :

L'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables entre les différents centres d'activités du village (salle des fêtes, local de la jeunesse de Natoye, école, église, gare, hall sportif, centre de réfugiés, La Spirale, commerces,...) à commencer par la Chaussée de Namur et la rue de Lenny. Dans le même ordre d'idées, prolonger la piste cyclable pour rejoindre Emptinne (maison communale et RAVeL).

4. En divers, notons que les travaux d'aménagement de l'ex-gendarmerie ont pris du retard. Changement d'affectation des locaux : la crèche occupera le rez-de-chaussée ainsi que le 1er étage, et la classe sera au 2ème étage. Les ouvriers des travaux commenceront ceux-ci en janvier et les poursuivront en février. L'Echevine espère pouvoir faire suivre la certification des lieux par l'ONE (2 mois) en parallèle. Si ce n'est pas possible, celle-ci devrait normalement avoir lieu en mars ou en avril.

Suivez en temps réel les comptes rendus du Conseil et les rapports officiels sur [www.hamois.ecolo.be](http://www.hamois.ecolo.be) ou sur notre page Facebook Ecolo Hamois ou Hamois Vert !

## Au Conseil Communal du 28 janvier 2013

Moins houleux que le précédent. La séance fut aussi beaucoup plus longue. En cause : la mise à l'OJ de trois points importants : le budget 2013, la révision du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil (qui n'avait plus été modifié depuis 1989....) et la prise de position sur le Schéma de Développement de l'Espace Régional (le SDER).

1. Au niveau du budget communal pour 2013, nous regrettons le retard de communication de la note de politique financière (qui a été fournie à l'ensemble des conseillers communaux le jour même !) alors que, conformément au CDLD, celle-ci doit être fournie au moins 7 jours avant le conseil.

Après avoir pu poser une série de questions (voir notre site internet à ce sujet), nous avons préféré nous abstenir sur ce budget qui témoigne, selon nous, d'une gestion peu novatrice de la Commune, et qui ne révèle pas clairement les grandes lignes de la politique que la Commune souhaite mener. Voir le contenu de notre position (que nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de défendre publiquement, notre temps de parole étant épuisé...), page 8.

2. Au niveau du Règlement d'Ordre Intérieur, relevons la mise en conformité (il était temps !) de celui-ci par rapport à la réglementation régionale. Et, dans ce cadre, la mise en œuvre de la possibilité, pour les citoyens, de pouvoir interpeller directement le Collège communal lors des Conseils communaux. Nous vous encourageons à faire usage de cette nouvelle possibilité de démocratie locale ! (voir plus de détails en page 5).

Un regret néanmoins (et un recul en terme de démocratie !) : l'absence de volonté, de la part de la majorité, de retranscrire,

dans le procès-verbal du Conseil communal, les questions des conseillers communaux posées lors des séances de ce même conseil. Une motivation de plus pour nous de vous tenir au courant de ce qui se dit au Conseil communal par nos propres moyens de communication.... Notons également, dans la même veine, l'absence de volonté d'ouvrir le bulletin communal aux informations en provenance des différents groupes politiques de l'entité.

3. Dernier point important : le SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional). Nous regrettons, à cet égard, le rejet quasi dogmatique de ce document par la majorité. Ce document d'orientation, en ce qu'il porte une vision prospective du territoire à l'échelle de la Wallonie, nous paraît en effet essentiel pour faire face aux défis présents et futurs que sont les défis démographiques, mais aussi climatiques, énergétiques, de compétitivité, de cohésion sociale ou encore de mobilité.

Par ailleurs, nous n'y voyons pas, comme d'aucuns aimeraient le faire croire, d'opposition frontale entre les villes et les campagnes. Il s'agit en effet d'un document permettant de lutter contre l'étalement urbain tout en préservant les lieux de centralité, en ce compris ruraux (les villages, les hameaux,...) existants, et ce justement afin de préserver (voir de recréer) les services dans ces milieux ruraux.

Nous regrettons d'autant cette attitude et cette critique que, face à ce document (certes perfectible), aucune autre réponse que des « on a toujours fait comme ça », des « c'est irréaliste », ou « c'est impossible » n'est apportée par la majorité pour faire face aux différents défis auxquels ce document tente d'apporter une réponse.

Quoi qu'il en soit, le débat a bel et bien eu lieu, et nous sommes heureux d'avoir déjà pu apporter un peu plus de dynamisme à ce Conseil.

### RECETTE

Bientôt de saison, et souvent présentes en abondance... profitez des fleurs de pissenlit pour en faire de la gelée...

*La gelée de pissenlit vous surprendra par sa délicate saveur de miel*

Ce qu'il vous faut :

- 180 fleurs de pissenlit séchées au soleil;
- 75 cl d'eau;
- 1 orange et un citron non traités coupés en tranches;
- 3/4kg de sucre gélifiant.

Dans une grande casserole, mettre l'eau, le citron, l'orange et les fleurs de pissenlit, Cuire à feu très doux 45 minutes.

Laisser reposer 1 heure, ensuite filtrer.

Mesurer la quantité de liquide, ajouter l'équivalent en sucre et cuire environ 8 à 10 minutes.

Vérifier la consistance et mettre en bocal.



**Bon Appétit !**

## Au Conseil Communal du 25 février 2013

Tout d'abord, saluons une avancée en termes de démocratie consistant en la désignation d'un nouveau Président de séance en la personne de Mr Goetyncx. La Commune a ainsi répondu à la suggestion, lancée par le législateur wallon, de soumettre la présidence de son Conseil à un de ses pairs, et non plus à un membre de l'exécutif communal pour effectuer le contrôle du travail de ce même pouvoir exécutif.

Le premier point de l'ordre du jour mis à discussion n'était ni plus ni moins que le programme de politique générale de la Commune. Document d'importance, puisqu'il s'agit de la ligne de conduite que la Commune se donne pour les 6 prochaines années. Ligne de conduite qui témoigne néanmoins du manque d'ambition de la Commune et ne fait qu'effleurer les prochains défis, tant sociaux, environnementaux, qu'énergétiques, qui se présentent à nous. Ce que nous n'avons pas manqué de relever en Conseil (voir le résumé de notre intervention en page 8).

Il n'empêche, grand sentiment de frustration après ce point : notre intervention ayant été traitée de « litanie » par le Président du Conseil lui-même (pourtant tenu à un certain devoir de neutralité de par sa fonction) alors qu'elle n'aura pas duré plus longtemps que l'intervention de la majorité, certes limitée à ce que l'on pourrait qualifier de monologue de la part du bourgmestre.

On nous a ensuite demandé d'être brefs, certaines de nos questions sont restées sans réponse et, surtout, impossible d'avoir un dialogue. En effet, pouvons-nous construire un réel débat quand on est arrêté par un « vous ne pouvez plus parler, vous avez déjà réagi deux fois » ? Dommage que nous ne soyons encore vus, par la majorité, que comme des personnes rallongeant le temps des réunions, et non comme des interlocuteurs susceptibles de faire avancer le débat dans notre Commune.

Que dire de plus par rapport à ce Conseil, si ce n'est que nous sommes revenus, sur des points déjà votés... en urgence, pour les voter une seconde fois, plus calmement et avec une information correcte de la part du Collège, cette fois... Sans compter les points reportés, par manque de préparation (cfr désignation de représentants au sein du comité d'accompagnement du centre de réfugiés de Natoye).

Et enfin, nous regrettons encore une fois la pratique du Collège, qui n'hésite pas à allonger la séance du huis clos par des points qu'il a « oublié » de mettre à l'ordre du jour. Nous avons ainsi eu la présentation du projet « J'aime lire dans ma commune » ainsi que l'appel à projets pour la commémoration de la guerre 14-18.

## Au Conseil Communal du 25 mars 2013

Séance relativement technique, qui peut se résumer de la manière suivante :

- La Commune achètera une remorque (6000€) pour transporter la tondeuse achetée l'an passé mais aussi une camionnette double cabine avec benne pour tirer la remorque (15 à 20000€).

- Retour sur un point de l'ordre du jour du précédent Conseil. Ce point, mal préparé par le Collège, avait dû en effet être reporté. Il s'agissait de renouveler le comité d'accompagnement du centre de réfugiés de Natoye, à savoir désigner 11 membres dont 3 riverains et 4 habitants de Natoye (qui semblaient avoir été choisis hors candidatures). Nous nous sommes, quant à nous, étonnés du manque de transparence, de critères objectifs de sélection et surtout de l'absence d'appel à candidature.

En bout de course, sachez que la majorité a décidé de désormais ouvrir la possibilité à toute personne qui le souhaite de participer à ce comité.

- Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du CPAS.

- Approbation de l'annulation du bail emphytéotique relatif au transfert de droits réels immobiliers à la nouvelle régie sportive réalisée par la majorité lors de la précédente mandature. En gros, le contrat par lequel la Commune mettait des terrains à disposition de cette nouvelle régie. La raison de cette annulation? Défaire pour ensuite refaire correctement.

- Information, en séance publique et non plus à huis clos (!) de l'action « Je lis dans ma commune » ainsi que par rapport à l'appel à candidature lancé dans le cadre des Plaines de vacances 2013.

- Report du point relatif au Trophée Communal du Mérite Sportif à la prochaine séance, en raison de l'absence de Monsieur Pierre-Henri Roland.

- Enfin, réponse nous a été donnée par rapport au point que nous avons mis à l'ordre du jour, à savoir : où en est l'état d'avancement de la « Charte d'engagement Commune Maya » (voir page 7) ? Nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce faite par la majorité d'une prise en main de ce dossier qui, nous l'espérons, ne restera pas au stade des effets d'annonce... Affaire à suivre !

### A vous de jouer !!

Depuis le mois de janvier dernier, le Conseil communal s'est doté d'un nouveau règlement d'ordre intérieur, se mettant ainsi en conformité par rapport à la réglementation régionale. Celle-ci prévoit, notamment, une nouvelle possibilité de démocratie directe, permettant au citoyen d'interpeller directement le Conseil communal.

Mais concrètement, comment ça se passe ?

Voici ce qu'en dit le ROI du Collège communal, dans son Chapitre 6:

Article 67 - Tout habitant de la commune dispose, aux conditions fixées dans le présent chapitre, d'un droit d'interpeller directement le Collège communal en séance publique du Conseil communal.

Par 'habitant de la commune', il faut entendre :

- toute personne physique de 18 ans accomplis inscrite au registre de la population de la commune depuis 6 mois au moins ;
- toute personne morale dont le siège social ou d'exploitation est localisé sur le territoire de la commune et qui est représentée par une personne physique de 18 ans accomplis.

Les conseillers communaux ne bénéficient pas dudit droit.

Article 68 - Le texte intégral de l'interpellation proposée est adressé par écrit au Collège communal.

Pour être recevable, l'interpellation remplit les conditions suivantes :

1. être introduite par une seule personne ;
2. être formulée sous forme de question et ne pas conduire à une intervention orale de plus de dix minutes ;
3. porter :
  - a) sur un objet relevant de la compétence de décision du Collège ou du Conseil communal ;
  - b) sur un objet relevant de la compétence d'avis du Collège ou du Conseil communal dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal ;
4. être à portée générale ;
5. ne pas être contraire aux libertés et aux droits fondamentaux ;
6. ne pas porter sur une question de personne ;
7. ne pas constituer des demandes d'ordre statistique ;
8. ne pas constituer des demandes de documentation ;
9. ne pas avoir pour unique objet de recueillir des consultations d'ordre juridique ;

10. parvenir entre les mains du bourgmestre (par la poste ou par voie électronique) au moins 15 jours francs avant le jour de la séance où l'interpellation sera examinée ;

11. indiquer l'identité, l'adresse et la date de naissance du demandeur ;

12. être libellée de manière à indiquer clairement la question posée, et préciser les considérations que le demandeur se propose de développer.

Article 69 - Le Collège communal décide de la recevabilité de l'interpellation. La décision d'irrecevabilité est spécialement motivée en séance du Conseil communal.

Article 70 - Les interpellations se déroulent comme suit :

elles ont lieu en séance publique du Conseil communal ;

elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le bourgmestre ;

l'interpellant expose sa question à l'invitation du président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'assemblée ; il dispose pour ce faire de 10 minutes maximum ;

le Collège répond aux interpellations en 10 minutes maximum ;

l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour ;

il n'y a pas de débat ; de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du Conseil communal ;

l'interpellation est transcrite dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal, lequel est publié sur le site internet de la Commune.

Article 71 - Il ne peut être développé qu'un maximum de 3 interpellations par séance du Conseil communal.

Article 72 - Un même habitant ne peut faire usage de son droit d'interpellation que ... fois au cours d'une période de douze mois.



*Françoise Noël*



*Auguste Carton*

## Présentation de nos 2 Conseillers CPAS Ecolo

L'arrivée de deux mandataires du groupe Écolo au sein du Conseil de l'action sociale est une grande première à Hamois.

Nous avons été choisis par le groupe local Écolo pour assumer ces deux mandats, et c'est avec enthousiasme que nous nous y impliquerons.

Parmi les objectifs que nous nous sommes fixés pour répondre à la confiance qui nous a été accordée, nous voulons :

### 1. Nous former - nous informer

Notre volonté première, en débutant notre mandat, est donc de nous former à notre fonction, de façon théorique (lois régissant le CPAS et son fonctionnement, rôles de chaque instance et niveaux de pouvoir, etc) mais aussi de nous informer au sujet des différentes thématiques auxquelles le CPAS est confronté : logement, enfance, personnes âgées, précarité, assuétudes...

### 2. observer - rencontrer

Nous avons aussi le souci d'aborder avec humilité notre mandat, d'observer, d'apprendre à connaître l'institution, d'aller à la rencontre des travailleurs du CPAS afin de mieux comprendre de l'intérieur sa réalité et son fonctionnement.

### 3. proposer - innover

Forts de nos expériences de vie privées et professionnelles, nous sommes aussi porteurs d'idées nouvelles et désirons les confronter à la réalité de la vie locale.

### 4. Informer

Nous désirons contribuer ainsi au développement des services du CPAS, les faire connaître à la population et les rendre accessibles à chacun en fonction de ses besoins.

### 5. participer

Notre place de conseiller de la minorité n'est pas nécessairement synonyme de laisser-faire et de passivité. Notre souhait est de participer de manière constructive aux décisions relatives à l'octroi d'aides individuelles ou relatives aux services actuels et projets nouveaux. Améliorer ce qui existe, aider à construire des projets novateurs, émettre des propositions et réfléchir en conseil ou sous-commissions à la faisabilité de celles-ci, voilà résumé en quelques idées ce qui nous motive à l'aube de cette législature.

### 6. s'ouvrir

Nous avons la conviction que certains projets peuvent être initiés avec d'autres CPAS.

Des services dont le coût semble excessif peuvent faire l'objet de conventions avec d'autres, ce qui constitue également une richesse de partenariat pour les travailleurs des CPAS ruraux et permet des économies d'échelle. Rendre visite aux CPAS voisins et réfléchir ensemble à des actions communes, voilà des pistes qui nous semblent intéressantes pour décloisonner et ouvrir des perspectives.

Françoise Noël & Auguste Carton

### Comment réduire sa consommation énergétique sans diminuer son confort ?

Toutes vos questions sur l'énergie dans l'habitat demandent des réponses claires et efficaces !

Les guichets de l'énergie sont là pour y répondre.

Une permanence décentralisée est organisée tous les 4ème vendredis du mois à Hamois.

0474/118.640 ou 0474/118.642

[Guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be](mailto:Guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be)

<http://energie.wallonie.be>

## Ecolo se réjouit que la Commune se soit engagée à rattraper son retard dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan Maya

Interrogée, dans le cadre de la Semaine sans pesticides, sur les mesures qu'elle a mises en place pour respecter les engagements pris dans le cadre de la Charte Maya, signée en 2011, nous nous réjouissons que la Commune ait, enfin, par la personne de l'Echevine de l'Environnement, Madame Dawance, pris conscience de l'existence de cette Charte, et de l'intérêt de mettre en œuvre les mesures qu'elle contient.

Pour rappel, cette Charte vise à mettre en place des mesures de sauvegarde pour les abeilles. En effet, au-delà des plaisirs gustatifs qu'elles peuvent nous procurer, il y a lieu de se préoccuper du rôle essentiel de l'abeille en tant que pollinisatrice, et de son rôle fondamental en tant qu'indicateur de la qualité de notre écosystème. Outre une série d'engagements en termes de plantations (de type pré fleuri, vergers d'arbres fruitiers, ou encore haies ou massifs mellifères), les Communes ayant signé cette charte se sont également engagées à sensibiliser la population à cette question, à organiser des rencontres avec les apiculteurs de la commune, ... et à mettre en place, à l'échéance de la 3e année, un plan de réduction des pesticides et de gestion différenciée des espaces verts au sein de la commune. Des subsides pour aider les Communes à réaliser leurs engagements étant par ailleurs prévus.

Interpellée par le groupe Ecolo sur l'état d'avancement de ceux-ci, l'Echevine de l'Environnement nous a dès lors confirmé, malgré le désintérêt manifeste des Conseillers de la liste Ensemble sur cette question, vouloir programmer très prochainement diverses plantations (pré fleuri, espèces mellifères dans les bacs à fleurs communaux,...), la tenue d'une réunion d'information et de sensibilisation à la problématique, ainsi qu'une réunion avec les apiculteurs de la commune. La réalisation de l'ensemble de ces actions, dont nous espérons vivement, au delà des paroles, une concrétisation prochaine, mettrait ainsi fin à 1,5 an de totale inertie de la part de la Commune.



*Le futur appartient  
à nos enfants et aux  
renouvelables !*

## Ecole d'Achet et d'Emptinne

Des travaux de remplacement du module provisoire de l'école d'Achet sont prochainement prévus.

Il s'agit, plus précisément, de la construction d'un bâtiment d'une superficie maximale de 400m<sup>2</sup> comprenant 3 classes maternelles, un local polyvalent, des sanitaires et un bureau de direction, ainsi que d'un nouveau préau d'une superficie maximale de 62m<sup>2</sup>. La Fédération Wallonie-Bruxelles subsidie ces travaux pour un montant d'environ 600.000 €, hors TVA.

Si nous pouvons nous réjouir de la réalisation de ces travaux à l'école d'Achet, faut-il rappeler que l'école d'Emptinne en a, elle aussi, bien besoin ?

Nous exhortons dès lors la majorité à faire en sorte que l'école d'Emptinne ne soit pas laissée pour compte et retrouve, elle aussi, une nouvelle jeunesse.

A cet égard, si le nombre d'élèves doit être pris en compte lors du choix des politiques menées par la Commune, celui-ci ne doit néanmoins pas constituer une excuse pour abandonner tout investissement dans une école.

Pour ramener des enfants dans l'école d'Emptinne, il est urgent de penser au rafraîchissement des locaux, qui constituent la première vitrine à l'égard des parents. Par ailleurs, dans la mesure où les écoles de Ciney sont très attractives et font concurrence à l'école d'Emptinne, il serait opportun de revoir son programme pédagogique afin d'en faire une école originale, n'ayant rien à envier aux écoles de Ciney !

Les parents devraient bien entendu être associés aux réflexions ! Si vous avez d'ores et déjà des idées, propositions, ... n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

## Rejoignez le groupe Ecolo de Hamois !!

Si, comme nous, vous concevez que le développement durable, alliance harmonieuse des dimensions économique, sociale et environnementale, est le seul à pouvoir relever les défis qui nous attendent et à assurer la survie des générations futures, tout en améliorant la qualité de la vie à Hamois...

Si, comme nous, vous pensez que la participation citoyenne, l'éthique et la responsabilité sont les modes d'action qui doivent animer le champ politique...

Si, comme nous, vous êtes de sensibilité VERTE et CITOYENNE... Alors, N'HESITEZ PAS! Prenez votre place, soit directement, soit indirectement, dans l'action politique que nous menons!

Contactez-nous par téléphone (Fabrice Lagneau - 0475/697392 ou Marlène Moreau - 0475/244046) ou via l'adresse : [ecolohamois@hotmail.be](mailto:ecolohamois@hotmail.be)



Ecolo Hamois  
Rue du Chainisse, 27  
5362 Achet

Téléphone :  
0475/69.73.92

Adresse électronique :  
[ecolohamois@hotmail.com](mailto:ecolohamois@hotmail.com)

Nous sommes sur le Web !  
[www.hamois.ecolo.be](http://www.hamois.ecolo.be)

et sur Facebook !  
Ecolo Hamois ou Hamois Vert

Le groupe Ecolo de Hamois mettra dans les prochains mois en place des balades découvertes dans les différents villages pour les marcheurs et pour les familles.  
Vous voulez y participer ou nous aider ?  
Alors contactez-nous au 0475/69.73.92

Editeur responsable :  
Fabrice Lagneau,  
rue du Chainisse 27,  
5362 Achet

Imprimé sur papier recyclé

## Ecolo Hamois s'abstient sur le budget 2013 !

Globalement, il s'agit pour nous d'un budget qui témoigne d'une gestion peu novatrice de la commune, sur fond de trésorerie importante, où nous n'apercevons pas clairement les grandes lignes de la politique que la Commune souhaite mener.

Au-delà des chiffres, un budget, c'est en effet aussi une vision prospective, une vision à moyen ou long termes des besoins d'une commune et de ses habitants, et de la manière de les satisfaire. Or, cette vision n'apparaît malheureusement pas dans l'analyse de ce budget. Nous observons par ailleurs que ce que l'on peut qualifier de bon état des finances communales s'explique davantage par un sous-investissement récurrent que par une politique de gestion dite « de bon père de famille ». Or, ce déficit d'investissements en infrastructure (patrimoine existant ou nouveau patrimoine) constitue une dette cachée que les habitants de Hamois devront un jour ou l'autre malheureusement devoir payer.

Enfin, nous regrettons l'absence de critères transparents pour l'attribution des subsides aux associations de notre commune. C'est pourquoi nous proposons d'établir au plus vite des critères clairs, transparents et objectivables afin que la répartition des subsides se fasse sur une base plus transparente, plus prévisible et plus équitable, conformément aux pratiques d'une bonne gouvernance.

## Ecolo s'abstient sur le Programme de Politique Générale, trop peu ambitieux pour les 6 prochaines années !

Dans son ensemble, il s'agit pour nous d'un programme qui s'inscrit dans la lignée des 3 précédentes mandatures, un programme qui témoigne d'un manque de dynamisme, de créativité, un catalogue d'intentions avec peu de projets concrets au point de reprendre en grande partie des petits projets déjà en cours dans lesquels nous n'apercevons pas clairement les grandes lignes de la politique que la Commune souhaite mener et qui annonce une gestion peu novatrice de celle-ci.

Au titre des grands absents de ce programme :

- la CULTURE, avec une tentative de réappropriation d'initiatives privées ou associatives. Heureusement que la Commune de Hamois peut compter sur un réel dynamisme de bénévoles au travers de ses clubs, associations, ...
- l'ENVIRONNEMENT, avec une timide déclaration d'intentions sans projets concrets et la poursuite de soi-disant réalisations ... que tout le monde cherche !

Pour notre préoccupation première en ces temps difficiles qu'est le développement économique de la commune, outre l'extension du Zoning d'Emptinne-Biron -projet du BEP déjà en cours-, nous devons saluer la reprise par la majorité de l'idée de couveuse d'entreprise au travers d'un hall relais. Malheureusement, rien au sujet du développement :

- du soutien à la diversification des activités des éleveurs et agriculteurs et aux filières courtes.
- de l'emploi non- marchand au travers du CPAS et des services aux aînés.
- des technologies internet si précieuses pour le maintien et l'installation d'activités économiques dans notre commune.

Comme pour le budget, le programme de politique générale du cartel Ensemble (CDH-MR-PS) confirme ainsi l'absence d'une vision prospective, une vision à moyen ou long termes des besoins d'une commune et de ses habitants, et de la manière de les satisfaire. Aucune priorité d'actions mais uniquement un saupoudrage clientéliste des moyens de la commune.

Nous regrettons en effet toujours l'absence, à ce jour, de critères transparents pour l'attribution des subsides aux associations de notre commune. Nous réitérons dès lors encore une fois notre souhait d'élaborer de tels critères dans le cadre de l'octroi des subsides.